

# CONSTITUTION ET DROITS DE L'HOMME

2009

TEXTES A JOUR AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2009

## **JURISPRUDENCE**

PASICRISIE LUXEMBOURGEOISE jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2009

PASICRISIE ADMINISTRATIVE jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2009

ARRETS DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2009

Recueil réalisé par le

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

avec le concours de

M. André PRÜM

Doyen de la Faculté de Droit, d'Economie  
et de Finance de l'Université  
du Luxembourg

M. Jörg GERKRATH

Professeur à l'Université du Luxembourg



## Avant-propos

Dans la voie tracée en vue d'une simplification administrative dans tous les domaines, le Gouvernement estime qu'il est de son devoir de faciliter au grand public, tout comme aux professionnels du droit, l'accès à la législation applicable.

La présente publication, "**Constitution et Droits de l'Homme**" édition "**2009**", s'inscrit dans cette démarche.

Elle présente, dans sa **Première partie**, le texte coordonné de la **Constitution luxembourgeoise**, en prenant en compte les révisions constitutionnelles intervenues jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Ces dernières années se sont, en effet, révélées riches en modifications substantielles de notre loi fondamentale. Réunie en Constituante, la Chambre des Députés a, en 1996 et pour la première fois depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, créé de nouvelles institutions, en instaurant une Cour Constitutionnelle, chargée de contrôler la constitutionnalité des lois, ainsi qu'un double niveau de juridictions administratives composées de magistrats professionnels.

Dès 1998, mais aussi en 2004 (changements concernant le pouvoir réglementaire) et 2009 (suppression, dans la procédure législative, de la sanction des lois par le Souverain), la fonction et les prérogatives du Grand-Duc ont été précisées dans le texte constitutionnel.

En 1999, la Constituante a modifié un certain nombre de textes se rapportant aux libertés fondamentales et relatifs à la liberté de la presse. Elle a, en outre, ouvert la voie à la reconnaissance de la Cour Pénale Internationale.

En 2003, le mécanisme de révision de la Constitution a fait l'objet d'un important remaniement allant dans le sens d'une plus grande souplesse (réagencement de l'article 114, nouvelles dispositions relatives à la majorité qualifiée indispensable en vue de toute modification de la loi fondamentale, deuxième vote après une période minimale de trois mois et possibilité d'un référendum).

Au milieu de l'année 2006, le statut du député à l'égard de la justice a été revu (irresponsabilité et inviolabilité) et le principe de l'égalité entre femmes et hommes a été inscrit dans la Constitution luxembourgeoise.

En 2007, la protection de la vie privée, l'organisation du droit de grève, la lutte contre la pauvreté et l'intégration sociale des personnes atteintes d'un handicap ont été garantis, ainsi que furent de même prises en compte les exigences de l'environnement naturel et du bien-être des animaux. Enfin, une nouvelle formulation de l'article 16 a redéfini les conditions de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Mars 2008 a vu le pluralisme démocratique assuré par l'inscription des partis politiques dans un nouvel article 32 bis, et, en octobre, les conditions régissant l'accès à la nationalité luxembourgeoise ont été révisées.

Sans nul doute, les représentants élus de la Nation ont manifesté, par l'ensemble de ces révisions constitutionnelles, la volonté de consolider les bases de l'Etat de droit et de la démocratie.

Dans sa **Seconde partie**, cet ouvrage reproduit ce texte majeur en matière de protection des droits de l'Homme qu'est la "**Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales**", du 4 novembre 1950, ainsi que ses Protocoles additionnels.

Revu, corrigé et complété spécialement en vue de "**Constitution et Droits de l'Homme - 2009**", le large éventail de **Jurisprudence** des juridictions judiciaires et administratives, de la Cour Constitutionnelle ainsi que de Cour Européenne des Droits de l'Homme précise la portée du texte. De surcroît, des Index des articles ainsi que des repères bibliographiques doctrinaux permettent, tant d'en simplifier que d'en étoffer la lecture.

Tous ceux qui s'intéressent au fonctionnement des institutions de l'Etat luxembourgeois et aux droits fondamentaux de ses citoyens sauront donc trouver ici une information actualisée ainsi qu'un outil de recherche utile.

**François BILTGEN**

*Ministre de la Justice*

**Octavie MODERT**

*Ministre aux Relations  
avec le Parlement*



## SOMMAIRE

|  |          |
|--|----------|
| <b>I. CONSTITUTION</b> .....   | <b>7</b> |
| Chapitre I <sup>er</sup> . - De l'Etat, de son territoire et du Grand-Duc (Art. 1 <sup>er</sup> à 8) ..... | 11       |
| Chapitre II. - Des libertés publiques et des droits fondamentaux (Art. 9 à 31) .....                       | 12       |
| Chapitre III. - De la Puissance souveraine (Art. 32 à 49bis) .....   | 31       |
| § 1 <sup>er</sup> . - De la Prérogative du Grand-Duc (Art. 33 à 45) .....                                  | 32       |
| § 2. - De la Législation (Art. 46 à 48) .....  | 39       |
| § 3. - De la Justice (Art. 49) .....   | 39       |
| § 4. - Des pouvoirs internationaux (Art. 49bis) .....  | 39       |
| Chapitre IV. - De la Chambre des Députés (Art. 50 à 75) .....  | 39       |
| Chapitre V. - Du Gouvernement du Grand-Duché (Art. 76 à 83) .....  | 44       |
| Chapitre Vbis. - Du Conseil d'Etat (Art. 83bis) .....  | 45       |
| Chapitre VI. - De la Justice (Art. 84 à 95ter) .....   | 45       |
| Chapitre VII. - De la Force publique (Art. 96 à 98) .....  | 56       |
| Chapitre VIII. - Des Finances (Art. 99 à 106) .....  | 57       |
| Chapitre IX. - Des Communes (Art. 107 et 108) .....  | 58       |
| Chapitre X. - Des Etablissements publics (Art. 108bis) .....   | 60       |
| Chapitre XI. - Dispositions générales (Art. 109 à 115) .....   | 60       |
| Chapitre XII. - Dispositions transitoires et supplémentaires (Art. 116 à 121) .....                        | 63       |
| <i>Doctrine</i> .....  | 65       |
| Index de la Constitution par articles .....  | 69       |

|   |     |
|---|-----|
| <b>II. CONVENTION DE SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME ET<br/>DES LIBERTES FONDAMENTALES</b> .....   | 71  |
| Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome,<br>le 4 novembre 1950 .....  | 73  |
| Accord européen concernant les personnes participant aux procédures devant la Commission et la<br>Cour européennes des droits de l'homme, fait à Londres, le 6 mai 1969. .... | 84  |
| Accord européen concernant les personnes participant aux procédures devant la Cour européenne<br>des Droits de l'homme, signé à Strasbourg, le 5 mars 1996 .....              | 87  |
| <i>Protocoles additionnels à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme:</i> .....   | 90  |
| Protocole additionnel du 20 mars 1952 (biens, instruction, élections) .....   | 90  |
| Protocole n° 2 du 6 mai 1963 (compétences de la Cour) .....   | 92  |
| Protocole n° 4 du 16 septembre 1963 (liberté de circulation) .....  | 93  |
| Protocole n° 6 du 28 avril 1983 (peine de mort) .....   | 95  |
| Protocole n° 7 du 22 novembre 1984 (expulsions, poursuites judiciaires, droits des époux) .....   | 97  |
| Protocole n° 9 du 6 novembre 1990 .....   | 100 |
| Protocole n° 10 du 25 mars 1992 .....   | 101 |
| Protocole n° 11 du 11 mai 1994 (restructuration du mécanisme de contrôle établi par la Convention)  | 103 |
| Protocole n° 12 du 4 novembre 2000 (discrimination) .....   | 110 |
| Protocole n° 13 du 3 mai 2002 (peine de mort) .....   | 112 |
| Protocole n° 14 du 13 mai 2004 .....  | 113 |
| <i>Jurisprudence relative à la Convention.</i> .....  | 117 |
| <i>Jurisprudence relative au Protocole additionnel du 20 mars 1952.</i> .....   | 148 |
| <i>Jurisprudence relative au Protocole n° 7 du 22 novembre 1984</i> .....   | 151 |
| <i>Doctrine</i> .....   | 153 |
| Index de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales par articles   | 159 |